

6.3.4 Autorisations et délégations financières

DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES EN COURS DE VALIDITÉ

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de Commerce, le tableau ci-après récapitule les délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration et l'utilisation faite de ces délégations et autorisations au cours de l'exercice 2011.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées est de 8,6 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription et de 4,3 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le plafond global des délégations financières est de 8,6 millions d'euros, soit 20 % du capital de la société au 14 avril 2011.

En plus de ce plafond global, un sous-plafond de 4,3 millions d'euros, soit 10 % du capital de la société au 14 avril 2011, s'applique et est commun aux autres émissions en fonction du type d'opération envisagé ; ces possibilités d'émissions sont limitées par le plafond global. Le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées est de 900 millions d'euros.

Ce sous-plafond est celui sur lequel vient s'imputer le montant :

- des émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription (21^e et 22^e résolutions – augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières respectivement par une offre au public ou en vue d'un placement privé) ;
- des émissions additionnelles par application de la clause de surallocation, si l'émission est réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription (23^e résolution) ;
- des émissions rémunérant des apports en nature (25^e résolution) ;
- des émissions en rémunération d'apports de titres (26^e résolution).

Un plafond global commun est prévu pour les 28^e et 29^e résolutions et est égal à 3 % du capital social.

Les autorisations sur le rachat d'actions et la réduction du capital accordées par l'Assemblée Générale du 14 avril 2011 arrivent à échéance en 2012.

<i>Autorisation</i>	Montant nominal maximal des augmentations de capital	Montant nominal maximal des titres de créance	Validité de l'autorisation	Durée restant à courir ⁽¹⁾	Assemblée Générale Mixte	N° résolution	Utilisation faite de l'autorisation au cours de l'exercice
Rachats d'actions et réduction du capital social							
Achat par la société de ses propres actions	10 % du capital		18 mois	6 mois	14/04/2011	17	2 473 975 actions ont été rachetées par la société en 2011
Réduction du capital par annulation d'actions	10 % du capital par période de 24 mois		18 mois	6 mois	14/04/2011	18	2 488 600 actions ont été annulées ⁽²⁾
Émission de titres							
Augmentation de capital avec maintien du DPS ⁽³⁾ par émission d'actions ou de valeurs mobilières	8,6 M€	900 M€	26 mois	14 mois	14/04/2011	19	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices	400 M€		26 mois	14 mois	14/04/2011	20	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital avec suppression du DPS ⁽³⁾ par émission d'actions ou de valeurs mobilières par une offre au public	4,3 M€	900 M€	26 mois	14 mois	14/04/2011	21	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital avec suppression du DPS ⁽³⁾ par émission d'actions ou de valeurs mobilières, en vue d'un placement privé	4,3 M€	900 M€	26 mois	14 mois	14/04/2011	22	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS ⁽³⁾	15 % de l'émission initiale		26 mois	14 mois	14/04/2011	23	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Fixation du prix d'émission, sans DPS ⁽³⁾ , de titres de capital ou de valeurs mobilières	10 % du capital		26 mois	14 mois	14/04/2011	24	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital	900 M€	26 mois	14 mois	14/04/2011	25	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital, sans DPS ⁽³⁾ , à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	4,3 M€		26 mois	14 mois	14/04/2011	26	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Émissions réservées aux salariés et aux dirigeants							
Octroi d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	3 % du capital		38 mois	26 mois	14/04/2011	28	Le Conseil a attribué 1 500 000 options de souscription d'actions ⁽⁴⁾
Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre	3 % du capital		38 mois	26 mois	14/04/2011	29	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital réservée aux salariés et/ou mandataires sociaux adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (PEE)	2 % du capital		26 mois	14 mois	14/04/2011	30	Cette autorisation n'a pas été utilisée

(1) À compter du vote de l'AGM du 19 avril 2012.

(2) Dont 2 388 600 le 10 novembre 2011 et 100 000 le 15 février 2012.

(3) DPS : Droit Préférentiel de Souscription.

(4) Pour le rapport sur les options, se reporter dans le présent document de référence et rapport financier annuel au chapitre 2 page 53.

M€ : millions d'euros.

DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2012

Les autorisations et les délégations financières accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2011 n'arriveront pas à échéance avant l'Assemblée Générale de 2013, à l'exception des autorisations de rachat d'actions propres et de réduction de capital par annulation d'actions, qui faisaient l'objet des 17^e et 18^e résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2011 et qui expireront le 14 octobre 2012.

Les autorisations et les délégations financières accordées par l'Assemblée Générale de 2011 sont rappelées ci-dessus.

Le tableau ci-après résume les autorisations financières à conférer au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2012.

Il est précisé que l'achat par la société de ses propres actions ne pourra pas se faire en période d'offre publique d'achat ou d'échange ou de garantie de cours ; par ailleurs, l'achat se ferait sans recours à des instruments financiers dérivés.

Autorisation	Montant nominal maximal des augmentations de capital	Validité de l'autorisation	Durée restant à courir ⁽¹⁾	Assemblée Générale Mixte	N° résolution
Rachats d'actions et réduction du capital social					
Achat par la société de ses propres actions	5 % du capital	18 mois	18 mois	19/04/2012	8
Réduction du capital par annulation d'actions	5 % du capital par période de 24 mois	18 mois	18 mois	19/04/2012	9

(1) À compter du vote de l'AGM du 19 avril 2012.

6.3.5 Capital potentiel

Au 15 février 2012, il n'y a pas d'options de souscription d'actions TF1 réellement exerçables (celles qui ne sont plus en période d'indisponibilité et dont le prix d'exercice est inférieur, à cette date, au cours de Bourse).

Il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

Les options en cours de validité sont présentées dans le présent document de référence et rapport financier annuel 2011 au chapitre 2, note 2.3.2, page 53.